



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisans et commerçants : revendications

Question écrite n° 116222

Texte de la question

Mme Marie-Louise Fort attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les propositions de la Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat (FENARA) qui concernent la prise en charge de la dépendance et les dépassements d'honoraires des professionnels de santé. En ce qui concerne la dépendance, la FENARA propose une prise en charge publique assurant un socle de prestations de base auquel auront accès toutes les personnes âgées dépendantes, et dont le financement serait assuré par une cotisation due par la population active et retraitée. La FENARA propose un alignement progressif de la CSG des retraités sur celle des actifs ainsi qu'un crédit d'impôt accordé aux retraités pour les cotisations qu'ils versent aux complémentaires santé et/ou dépendance. Pour les dépassements d'honoraires, la FENARA souhaite voir les pouvoirs publics réaliser une réforme structurelle afin de réduire le problème de l'accès aux soins. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre en la matière pour améliorer la situation des retraités de l'artisanat.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Louise Fort](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116222

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8330

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)